



## Résiliation du contrat de mon fils

Par **fennec**, le **14/05/2008** à **14:43**

bonjour, je suis la maman d'un jeune EVAT? mon fils a écrit une lettre de démission, il y a 1 mois et demi suite à cela, la caserne lui a mis des gardes pour "réfléchir" ce qui n'a pas amélioré son moral. Le week end suivant mon fils a "pété les plombs" **il s'est empoisonné**, donc hospitalisation aux urgences de ma ville, examens sanguins radio poumons (ils sont abîmés ainsi que l'oesophage et l'estomac). Suite à tout cela, vertiges, état général d'une grande faiblesse, grosse déprime, angoisse du lendemain et un état lymphatique. Le médecin généraliste le suit. L'armée l'appelle souvent pour lui signifier son retour avec promesse de rencontrer le colonel. Effectivement il est reparti moral à zéro pensant revenir au bout de la semaine, HORS DE QUESTION. C'EST UN TRES BON ELEMENT. TOUT CECI N'EST QUE DU CINEMA. BREF D'APRES L'ARMEE MON FILS A FAIT EXPRES DE S'EMPOISONNER. Sa période probatoire se termine dans 3 semaines, je pense que l'armée veut le garder contre sa volonté jusqu'à la date fatidique de fin de contrat. Mes 2 frères ont été militaires 1 dans les blindés et l'autre à la 13 DBLE à Djibouti, Mayotte. j'ai toujours entendu parlé de la vie militaire, mon fils a baigné dedans, le code du militaire n'est plus respecté de nos jours. Je demande que mon fils revienne en bon état et non à ramasser à la cuillère que dois-je faire contre eux merci de votre soutien.